

## Médiathèque d'Avrillé Secteur Jeunesse - charte d'utilisation internet

Dans le strict cadre légal du règlement intérieur de la Médiathèque d'Avrillé, la présente charte a pour objectif de fixer les règles générales d'utilisation de l'espace Multimédia-internet du secteur jeunesse.

La connexion à Internet se comprend dans la limite exclusive des missions de service public de la Médiathèque : accès à la culture et documentation.

Pour les usagers mineurs, l'accès à Internet se fait sous la responsabilité exclusive du parent, tuteur, ou responsable légal de l'enfant.

L'accès à l'espace Multimédia-Internet est possible aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

- ✿ Des postes publics donnent accès au catalogue de la médiathèque.
- ✿ D'autres postes donnent accès au réseau internet ou à des CD-ROM éducatifs. **Ils sont réservés aux usagers inscrits individuels de la médiathèque.**
- ✿ La carte d'inscription de la médiathèque donne accès gratuitement à la consultation d'internet **pendant un créneau horaire de 30 mn par jour**. Ce temps de consultation peut être renouvelé une fois si le poste est non réservé.
- ✿ **Un contrôle parental filtre l'accès à internet** (fourni par le fournisseur d'accès)
- ✿ Le personnel de la médiathèque n'assurera pas d'initiation ni de formation à internet. Suivant sa disponibilité, il pourra assurer un accompagnement pour une recherche documentaire.
- ✿ Pour les usagers mineurs une **autorisation parentale écrite** sera demandée une fois par an (formulaire fourni par la médiathèque).
- ✿ **Une seule personne est autorisée par poste**. L'attente est interdite derrière la personne qui consulte (sauf adulte accompagnant un enfant). L'utilisateur est responsable des données consultées sur son poste : elles peuvent être lues, vues ou entendues par d'autres personnes.
- ✿ L'usage du casque devient obligatoire dès l'utilisation de son.

### Les fonctions non autorisées :

- ✿ Le « chat », messagerie instantanée (ex :msn) ou la participation à des forums
- ✿ Les jeux en réseaux
- ✿ Les transactions financières ou commerciales (achats en ligne)
- ✿ La création ou la mise à jour de page web, ou de « Blog »

### Il est interdit :

- ✿ De télécharger des fichiers sur disque dur
- ✿ De connecter tout périphérique personnel (clé USB, téléphone portable, CD-ROM personnels etc...)
- ✿ De s'introduire dans le système informatique, d'en altérer le contenu sous peine de poursuites pénales

**Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de refuser l'accès à Internet de manière temporaire ou définitive à toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.**